



Arrêté municipal

**Portant fermeture temporaire des équipements sportifs et aires de pratiques sportives en raison d'un épisode caniculaire
N° 77/2026**

Le Maire de la Commune de GIBERVILLE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de sécurité et de salubrité publiques,

VU le Code de la Santé Publique,

VU les recommandations de la Préfecture du calvados et de Météo France sur l'épisode de canicule,

CONSIDÉRANT l'intensité du phénomène météorologique prévue pour les journées du 26 au 28 juin 2026,

CONSIDÉRANT, à la lecture des recommandations sanitaires, le risque important pour la santé de la pratique sportive en intérieur et en extérieur,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes les mesures visant à prévenir et protéger les personnes,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les équipements sportifs de la Ville et les aires de pratiques sportives en extérieur sont fermés à compter du vendredi 26 juin 2026 à 12h00 jusqu'au lundi 29 juin 2026 à 08h00.

Article 2

Sont concernés par cette fermeture et l'interdiction de la pratiques sportive, les sites suivants :

- le complexe sportif Claude Bozec ;
- le stade François Claus ;
- le gymnase Maurice Baquet (dojo et salle d'haltérophilie) ;
- le gymnase Pierre Cousin ;
- la salle Marcel Lecuyer ;
- le city-stade ;
- ainsi que l'ensemble des équipements sportifs de la Ville et les aires de pratiques sportives en extérieur

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Caen, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à GIBERVILLE, le 25 juin 2026

Le maire Damien de WINTER,